



1^{er} février : rassemblement pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants

Une délégation FO a été reçue par l'administration. Elle était composée de Lydie Deschamps (SNFOLC 53), et de Stève Gaudin et Fabien Orain pour le SNUDI-FO 53. L'administration était représentée par M. Waleckx (IA), M. Mauger (SG) et M. Drault (IEN adjoint à l'IA).

Nous avons indiqué notre opposition au projet de la ministre, relatif à l'évaluation transposant le protocole PPCR dans l'Education Nationale. L'IA nous indique qu'à l'instar d'autres organisations il approuve et défend cette réforme.

Gestion managériale des personnels : Evaluation par compétences débouchant sur le « mérite individuel » et l'arbitraire contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle. Le Recteur, et non plus le DASEN, évaluerait notre « valeur professionnelle » ouvrant ainsi la voie à la remise en cause de la gestion départementale des PE pour aller vers un corps unique des enseignants de la maternelle au lycée dans la logique des réunions école/collège, de la mise en place du cycle III CM1/CM2/6^{ème}

Grille d'évaluation subjective avec que peu d'items liée à l'enseignement :

Exemple : Le critère d'évaluation « Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/établissement » Cela signifierai donc que l'enseignant qui n'obéit pas aux représentants des parents d'élèves ou de la mairie serait un mauvais élément et ne pourrait pas être promu ! L'exemple d'un IEN en Mayenne qui demande à ce que des parents participent à une évaluation d'école est pour le moins qu'on puisse dire très inquiétant.

Nous considérons que la réforme de l'évaluation vient en complément de la réforme des rythmes scolaires et vise à contraindre les enseignants à se soumettre aux élus municipaux et aux parents d'élèves, sous peine de ne plus être promus.

Accompagnement qui peut être imposé par l'institution : Les PE n'auraient plus que 4 « rendez-vous de carrière », mais seraient visités à de multiples reprises par l'IEN ou tout autre personne dans le cadre de « l'accompagnement ». Cet accompagnement sera individuel ou collectif (type "évaluation d'école"), et ne pourra pas être refusé ("à la demande de l'institution")

Ces visites donnant lieu à des écrits, serviraient de base aux comptes rendus établis pour les « rendez-vous de carrière » sachant que seuls 30% des collègues, au mieux, pourraient être « choisis » par le Recteur pour gagner une année d'avancement (sur les 42 annuités d'une carrière complète). Les nouveaux rapports instaurés entre le PE et sa hiérarchie nous placent dans une position de stagiaires pendant toute notre carrière.

Hors- classe : Avec le nouveau mode d'avancement, dès la rentrée 2018, le nombre de promouvables à la hors classe serait diminué de près des 2/3 ! Le nombre de promus, « choisis » par le Recteur, hors de tout barème vérifiable en CAP, s'effondrera.

Sur la hors-classe on notera que l'IA reprend les propos de la FSU (snuipp) du département qui lui a indiqué avoir des garanties sur l'accès de tous à la hors classe. Nous avons rappelé qu'aucune garantie allant dans ce sens n'était donnée par le ministère, et que bien au contraire le nombre de promouvables était déjà en train de baisser !

Ce projet a bien d'autres conséquences comme la fin de l'indépendance professionnelle, les barèmes et les CAPD menacés, l'instauration d'une « classe exceptionnelle » réservée à une minorité...

Au-delà des mesures d'économie qui s'ajoutent à la remise en cause du statut par les mesures sur l'évaluation, **nous avons interrogé l'IA sur les inspections des T2 :** Dans le département, l'IA a donné des consignes aux IEN pour que cessent les inspections des T2, que leur soit substituée une visite dans le cadre de l'accompagnement donnant lieu à un compte rendu de visite mais sans que leur soit attribuée une note.

Nous lui rappelons que sa décision de supprimer l'inspection et la notation des T2 en cours d'année crée, une situation inégalitaire, si des collègues T2 ont déjà été inspectés, et ont signé leur rapport. **Nous lui avons demandé de confirmer que les T2 seront inspectés et notés tout au long de l'année scolaire pour respecter leurs droits statutaires.**

Le DASEN répond qu'il a des consignes du ministère (pour rappel il s'agit d'une proposition du SNUipp national), et qu'il met en œuvre le décret. Nous lui rappelons que le décret n'est pas encore publié et que cela constitue une entrave au statut. Pour le SG « *c'est dans les tuyaux* ». Nous lui répondons que cela fait plus d'un an que le décret modifiant nos obligations de service est « *dans les tuyaux* » et qu'il n'est à ce jour pas encore publié ! Il est clair, que les représentants du ministère anticipent l'application de cette réforme avec le soutien notamment du SNUipp et du SE-UNSA.

SNUDI-FO 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des enseignants des écoles publiques de la Mayenne

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : contact@snudifo-53 – Site : www.snudifo-53.fr -  @snudifomayenne